

vers l'établissement d'un régime de revenu annuel garanti. Au fait, nous avons été le seul parti qui, au cours de la dernière campagne électorale, a inclus dans son programme un régime de revenu annuel garanti.

● (1450)

Je voyais encore, en fin de semaine, qu'on a talonné, à Montréal, le parti de l'opposition officielle avec une résolution portant sur le revenu annuel garanti et on a semblé, selon les journaux, la mettre de côté.

Nous l'avons préconisé depuis longtemps, à la Chambre, et nous sommes très heureux de constater que le gouvernement commence à piger dans nos bons principes d'administration et d'économie, pour en venir à de meilleures solutions.

Il s'agit en somme d'un bon programme, de bons principes d'aujourd'hui, mais qui, malheureusement, peuvent être gaspillés ou détruits par une bureaucratie compliquée que la déclaration du ministre ne laisse pas entrevoir. Si nous élaborions les plus beaux programmes de sécurité sociale au Canada et si le gouvernement fédéral, dans l'application de ces programmes, demandait à une bureaucratie de les appliquer d'une façon telle que les buts visés seraient complètement manqués, ce serait très mauvais.

Nous ne connaissons pas tous les détails du mode d'application du programme de sécurité sociale qu'entend préconiser l'honorable ministre, et cela se comprend, parce que celui-ci dit qu'il va consulter les provinces et qu'il va essayer de s'entendre avec elles sur ses modalités d'application.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire remarquer, avant de terminer, que la déclaration du ministre me semble être servie avec beaucoup plus de crème qu'autre chose, parce que le ministre a dit que l'augmentation des revenus nets des Canadiens sera de 800 millions de dollars.

Des revenus de 800 millions, dans la conjoncture économique actuelle, sont totalement insuffisants, si l'on veut même tenter de régler le problème du revenu annuel garanti des personnes en cause, car nous avons actuellement besoin, au Canada, d'un pouvoir d'achat d'au moins 30 milliards de dollars, pour une production qui ne s'achète pas. Si 800 millions de dollars doivent servir à acheter une production nationale de 30 milliards de dollars qui ne peut pas s'acheter parce que le pouvoir d'achat est inexistant, je suis porté à croire qu'il existe beaucoup plus de crème que de gâteau, et que les solutions que préconise le gouvernement constituent de bons buts qui seront visés, mais qu'au point de vue de la réalisation, cela ne rimera à peu près à rien.

Le ministre ne dit pas—je pensais qu'il l'avait dit dans sa déclaration, car j'ai eu le temps de la lire—où il va prendre l'argent pour donner 800 millions de revenus nets. Le ministre ne dit pas qu'il va les prendre dans les taxes, dans les déficits et dans les dettes.

Monsieur l'Orateur, il est très important de savoir, lorsqu'on veut augmenter le pouvoir d'achat de 800 millions de dollars, si le ministre des Finances (M. Turner) ou celui du Revenu national (M. Stanbury) ne présenteront pas, dans quelques semaines, un impôt direct ou indirect d'un milliard ou d'un milliard et demi de dollars.

Si l'on augmente le revenu national brut et si l'on augmente les taxes, on fait disparaître d'une part ce que l'on donne d'autre part. Cela signifie qu'au point de vue de la sécurité sociale, au Canada, on n'a rien réglé, si ce n'est qu'on a élaboré des principes à la Chambre, car le ministre a fait aujourd'hui une déclaration heureuse, une déclara-

### Assurance-chômage

tion qui paraît bien; il a copié une partie des principes de notre programme électoral, mais il n'a pas encore exposé les techniques que nous avons préconisées dans ledit programme.

Monsieur l'Orateur, il existe tout de même un principe à la base de la déclaration d'aujourd'hui dont nous réjouissons: celui du droit de vivre pour chaque citoyen, bien qu'on ne dise pas si tous les citoyens sont touchés par ces mesures.

Au fait, c'est le commencement de la réalisation d'un principe que nous reconnaissons, soit celui du droit de vivre que possède chaque citoyen, indépendamment de son revenu ou de son travail. C'est ce que nous préconisons depuis des années, et c'est ce que le ministre reconnaît également, lorsqu'il dit, comme nous pouvons le lire à la page 3 de sa déclaration, que ces mesures vont, et je cite:

débarrasser les programmes existants des facteurs négatifs qui découragent la recherche d'une formation et d'un emploi, améliorer les services de placement...

Monsieur l'Orateur, nous savons que tout le système de sécurité sociale au Canada est négatif et détruit l'initiative. Voilà pourquoi nous avons, depuis des années, dénoncé ce système afin que l'individu qui a un revenu annuel garanti ou touche des allocations de bien-être social, puisse, en même temps, se chercher un emploi, ce qui stimulerait son initiative et lui permettrait de mettre ses talents à contribution.

Monsieur l'Orateur, en terminant mes remarques, je félicite le ministre d'avoir enfin commencé à appliquer des principes humains, trop tard hélas!, mais mieux vaut tard que jamais. J'espère que la prochaine fois le ministre en arrivera à une formule qui permettra d'assurer pleinement la sécurité sociale au Canada, qui a besoin de beaucoup plus que 800 millions de dollars. Et, par surcroît, on ne dit pas qu'on va puiser dans les poches des citoyens pour atteindre l'objectif visé.

\* \* \*

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

ADOPTION D'UN EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX D'UNE  
SÉANCE DE LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE  
CONCERNANT LES FRAIS DE TÉLÉPHONE

[Traduction]

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, avec le consentement unanime de la Chambre, je propose, appuyé par le ministre du Travail (M. Munro):

Que l'extrait des procès-verbaux des commissaires de la régie interne concernant les dépenses de téléphone, déposé ce jour par monsieur l'Orateur, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DÉPÔT DU RAPPORT PROVISOIRE DU COMITÉ  
CONSULTATIF

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai promis précédemment à la Chambre, j'aimerais maintenant déposer, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, le rapport provisoire du comité consultatif de l'assurance-chômage.